



Une chirurgienne spécialiste de la chirurgie maxillofaciale élue Présidente de la nouvelle Commission Médicale du CHU

Madame le Professeur Isabelle Barthelemy a été élue ce jour, par ses pairs, Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) du CHU de Clermont Ferrand pour une durée de 4 ans. Première femme à accéder à cette fonction au CHU, elle est surtout la première chirurgienne maxillo-faciale à devenir Présidente de la CME clermontoise.

Après un DES de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, un DES de chirurgie générale, un DESC en orthopédie dento-maxillo-faciale, le Professeur Isabelle Barthelemy devient cheffe de clinique des universités-assistant des hôpitaux dans le service de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie du Centre Hospitalier Régional Rangueil à Toulouse entre 1995 et 1997.

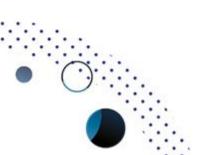
Elle intègre le CHU de Clermont Ferrand en novembre 1997, en tant que praticien hospitalier à titre provisoire du service de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale puis à temps plein. Elle devient professeur des universités-praticien hospitalier en septembre 2003 et se voir confier dix ans après, en janvier 2013, la responsabilité de ce même service, auquel elle a consacré sa carrière.

En étant élue Présidente de la CME, Madame le Professeur Barthélémy accède également à la fonction de Première vice-présidente du directoire du CHU.

Aux côtés du Directeur Général, Monsieur Didier HOELTGEN, elle participera à la stratégie médicale qui permet d'améliorer de façon continue la qualité et la sécurité des soins, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

Madame le Professeur Barthélémy prend ses nouvelles fonctions à la tête de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) dans un contexte d'évolution de la gouvernance hospitalière.

Depuis la promulgation de la loi d'organisation et de transformation du système de santé, les négociations se succèdent autour de l'évolution de cette gouvernance avec un double objectif affiché : approfondir l'intégration des établissements au sein des GHT et renforcer la médicalisation de la gouvernance. Nouvelles dispositions et responsabilités pour les GHT et les établissements seront donc également au cœur des prochains enjeux de cette CME renouvelée.







Qu'est-ce qu'une commission médicale d'établissement (CME) ?

La CME est une instance représentative des médecins du CHU qui se réunit au moins quatre fois par an.

Composée de membres élus ou de droit avec voix délibérative ou de membres avec voix consultative (tels que le Président du directoire ou les Doyens des Facultés de médecine, pharmacie et odontologie), cette commission est consultée notamment sur :

- le projet d'établissement, les orientations stratégiques du CHU, le projet médical, le plan global de financement pluriannuel et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- les conventions hospitalo-universitaires et la politique de coopération territoriale ;
- la politique en matière de recherche clinique et d'innovation ;
- l'organisation interne ;
- le programme d'investissement (équipements médicaux) ;
- la gestion du personnel médical (effectifs, emplois, recrutements...) et sur son plan de développement professionnel continu;
- le règlement intérieur.

CONTACTS PRESSE

Tatiana BLANC, chargée de communication 04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Alice Papon-Vidal, chargée de communication 04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante : communication@chu-clermontferrand.fr